

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE
79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2015

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 14

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET (arrivée à 18h45), Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET (parti à 20h45), Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.

Absent excusé : Claude MEUNIER (pouvoir donné à Daniel SORAIN).

Date de la convocation : 25 juin 2015

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 26 MAI 2015

Le Compte rendu du Conseil municipal du 26 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS

A) Défense incendie

Délibération n°35/2015

Les lieux dits de TRIPOZEAU, MAUVERGNE et LA MAISON NEUVE ne sont pas assurés contre la défense incendie. Monsieur le Maire propose l'installation d'une citerne souple de 120 m³ après concertation avec les services du SDIS79. Il sera nécessaire de prévoir l'installation d'un portillon sur la parcelle voisine à l'implantation de la citerne, cela permettra d'assurer la défense incendie de l'habitation du lieu-dit de Tripozeau.

Des devis ont été sollicités auprès de plusieurs entreprises.

Pour la citerne :

Devis de l'entreprise SOFAREB de LONGEVES : 3446.40 € HT – 4135.68 € TTC.

Devis de l'entreprise BHD d'INGRANDES S/ VIENNE : 2865.88 € HT – 3439.06 € TTC.

Pour le terrassement et la clôture du site :

Devis de l'entreprise GENEIX de GERMOND-ROUVRE : 5536.5 € HT – 6643.80 € TTC.

Pour le portillon :

Devis de l'entreprise FMVE de CHAMPDENIERS : 1030 € HT – 1236 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir choisir les entreprises qui interviendront sur ce projet et sollicite également l'autorisation des membres du Conseil municipal pour demander une subvention dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2015 (DETR), cette subvention pouvant financer 25 % du montant total HT.

Monsieur le Maire demande également aux membres du Conseil municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du CAP79, cette subvention travaux pouvant financer 30 % du projet HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***L'installation d'une citerne souple de 120m³ sur la parcelle section C n°1284.***
- ***De choisir l'entreprise SOFAREB de LONGEVES en raison d'une meilleure offre technique pour la fourniture de la citerne d'un montant de 3446.40 € HT.***
- ***De choisir l'entreprise GENEIX de GERMOND-ROUVRE pour le terrassement et la clôture du site pour un montant de 5536.5 € HT.***
- ***De choisir l'entreprise FMVE de CHAMPDENIERS pour un montant de 1030 € HT.***
- ***Soit un montant total de 10012.90 € HT – 12015.48 € TTC. Ce montant TTC sera inscrit au Budget Supplémentaire 2015 – Section Investissement Dépenses – Chapitre 21 Immobilisations Corporelles - Article 21538 Autres réseaux sachant que 6070 € sont déjà inscrits dans les Reste à Réaliser 2014.***

- **De solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2015 auprès des services de l'Etat.**
- **De solliciter une subvention dans le cadre du CAP79 auprès du Conseil Départemental.**
- **D'adopter le plan de financement suivant :**

• Montant HT de l'opération :	10 012.90 €
• Subvention DETR (25%) :	2 503.22 €
• Subvention CAP79 (30%) :	3 003.87 €
• Autofinancement (45%) :	4 505.81 €

Délibération n°36/2015

Dans le cadre de l'implantation de cette citerne de 120m3, sur la parcelle section C n°1284, appartenant à Monsieur Jérôme DAIRE, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le propriétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Jérôme DAIRE dans le cadre de l'implantation d'une citerne de 120m3 sur la parcelle section C n°1284.**

Délibération n°37/2015

Monsieur le Maire propose également qu'un portillon soit installé à l'entrée de la parcelle section C n°881 de Madame FOURRE. Cet accès permettra d'assurer la défense incendie de cette habitation. Une convention doit être signée entre les parties.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Madame FOURRE dans le cadre de l'implantation d'un portillon sur la parcelle section C n°881 permettant un accès d'une distance inférieure à 400 mètres entre la réserve et l'habitation de Madame FOURRE.**

B) Acquisitions de parcelles

Délibération 38-2015

Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles cadastrées section C N°86-92-1072 et 1328 appartenant à Mr BONADE Marc.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **L'acquisition des parcelles section C n°86 ; 92 ; 1072 et 1328 pour un montant net vendeur de 22 000 €.**
- **Les frais de notaire et les frais de bornage si nécessaires seront à la charge de l'acquéreur.**

c) Intervention des clowns

Délibération n°39/2015

Dans le cadre de la manifestation « LA CARAVANE INTERNATIONALE des clowns sur le Pôle Nord de la CAN », la **SCOP Sarl LES MATAPESTE** est intervenue à l'école de GERMOND-ROUVRE et une parade a été mise en place dans les rues de ROUVRE. Cette manifestation qui s'est aussi déroulée sur tout le territoire Nord de la CAN, a fait l'objet d'une convention et d'une participation financière des communes accueillant les clowns.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De signer la convention de participation à la manifestation « LA CARAVANE INTERNATIONALE des clowns sur le Pôle Nord de la CAN » avec une participation financière pour la commune de GERMOND-ROUVRE de 1 449.27 € TTC.**
- **De participer aux frais de transports des enfants des écoles entre l'école de Saint GELAIS et l'école de GERMOND-ROUVRE le 19/06/2015 pour un montant de 235 € TTC.**

Monsieur le Maire indique que la convention a été reçue tardivement et que la participation aux frais de transport des enfants, aurait pu être prise en charge à la CAN qui a refusé, ayant pourtant la compétence transport scolaire. Monsieur le Maire a fait savoir qu'une réclamation collective des 7 communes de l'Espace Nord sera transmise aux services de la CAN.

d) Avis Projet Educatif De Territoire (PEDT)

Délibération n°40/2015

Le PEDT de la commune a été élaboré au niveau de l'intercommunalité du Val d'Egray en 2013. Il est coordonné depuis 2013 par le CSC du Val d'Egray. Pour procéder à sa reconduction pour les deux années à venir, le Conseil municipal doit valider sa prolongation. Il en est de même pour le Conseil d'Ecole qui a été appelé à en faire autant. Le refus de non reconduction aurait entraîné le non-versement des subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De reconduire le PEDT pour une durée de deux ans.***
- ***De prendre acte de la validation de ce PEDT soumis aux membres du Conseil d'Ecole le 11 juin 2015.***

e) Adhésion au CAUE

Délibération n°41/2015

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion 2015 au CAUE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'adhérer au CAUE pour l'année 2015 pour un montant de 200 € TTC.***

f) Installations classées

Délibération n°42/2015

Le GAEC LA FERRANDIERE a déposé une demande d'extension d'un élevage bovin pour un effectif porté à 199 vaches laitières, exploité au lieu-dit « La Ferrandière » sur la commune COURS. La commune étant concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut-être la source et/ou dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée, une enquête publique a eu lieu. Il convient désormais de déposer un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 14 voix pour et 1 abstention :

- ***De donner un avis favorable.***

g) Membres du CCAS

Délibération n°43/2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner les membres du CCAS extérieurs au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal a élu 4 membres au sein de son Conseil :

- ***Monsieur Gérard EPOULET Président***
- ***Madame Isabelle AUBIAN***
- ***Madame Alexandra CHABOT***
- ***Madame Ludivine CHAUVINEAU***
- ***Madame Emilie CLOCHARD***

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Monsieur Miguel CONSTANTIN, représentant l'union des associations familiales

Madame Dominique CHAUSSERAY, représentant des associations des personnes âgées et des retraités

Madame Lisette GAUTHIER, représentant le domaine de l'insertion et de la lutte contre exclusion

h) Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Délibération n°44/2015

Monsieur le Maire informe qu'un montant de 23 863 € peut être attribué à la commune dans le cadre du FPIC 2015 sous réserve que la collectivité opte pour une répartition de droit commun. Si la collectivité choisit une répartition alternative, elle doit être votée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI. Ce qui induirait un reversement dérogatoire minimal limité à 30 % soit 16 704 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De choisir une répartition de droit commun, soit une attribution pour la collectivité de 23 863 €.***

i) Tarifs cantine / garderie

Ce point est reporté au prochain Conseil car toutes les factures afférentes à ces postes ne sont pas encore mandatées.

j) Motion de soutien AMF

Délibération n°45/2015

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à la motion de l'AMF qui concerne le mouvement amorcé par l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Monsieur Le Maire en fait la lecture.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'approuver la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.***

3- INTERCOMMUNALITE : REUNIONS / RENCONTRES

a) Dossier lotissement de la Fougère

Dans le cadre de la consultation sur ce dossier et avec l'appui du CAUE79, 18 cabinets d'études ont été sollicités suite à l'appel d'offres. 7 réponses sont parvenues. La prochaine étape va consister à effectuer un premier choix parmi les candidats. Monsieur le Maire indique qu'il sollicitera le CAUE pour une aide technique. La commission aménagement sera également consultée.

b) Ligne Haute Tension

Une réunion a eu lieu le 29 mai dernier avec toutes les personnes directement concernées par l'implantation de la ligne Haute Tension 90 000 volts entre Champdeniers et Niort (propriétaires, élus etc.). Ce projet a débuté en avril 2012 et devrait s'achever fin 2016. Monsieur le Maire a présenté le tracé ainsi que certains éléments techniques liés à cet enfouissement. Un dossier de consultation dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique est à disposition du public, à la mairie, entre le 1^{er} juillet et le 16 juillet 2015.

c) CAN : Projet de territoire

Monsieur le Maire a présenté le document informatique proposé par la CAN dans le cadre de l'élaboration d'un projet de territoire. Ce projet fera l'objet d'un vote fin 2015 par le Conseil Municipal.

d) Information loi NOTRe

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est encore en projet. Cette loi a pour but de clarifier le rôle de chaque échelon territorial avec d'importantes conséquences sur le fonctionnement des collectivités. Elle pourrait ramener le seuil des intercommunalités à 20 000 habitants et aurait un fort impact sur les politiques à venir en réorganisant les compétences, les répartitions par habitant des territoires etc.

e) Compétences de la CAN

Monsieur le Maire a souhaité présenter un document succinct, énumérant les compétences de la CAN. Ce document est consultable en mairie. Daniel SORAIN a relevé que ce document faisait encore état des compétences de la CAN et de Plaine de Courance alors qu'aujourd'hui il ne s'agit que d'une collectivité. Il souhaiterait savoir comment les compétences ont évolué depuis 1 an et demi. Monsieur le maire indique qu'il s'agit de l'état des lieux des compétences assujetties à des évolutions,

qui seront exposées dans cette instance.

f) Compte rendu commission CAN

Monsieur le Maire explique qu'en Conseil communautaire de nombreuses délibérations ont été prises et notamment l'adoption des Comptes Administratifs 2014. Il faudra également que le Conseil Municipal se prononce en septembre sur le Plan Local de l'Habitat.

g) Comptes rendu des réunions des syndicats

1) Atelier du paysage

Isabelle AUBIAN rappelle qu'une commande a été passée par le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) et la CAN (Communauté d'Agglomération du Niortais) auprès de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux pour travailler sur des ateliers pédagogiques qui devront concilier les enjeux de la Trame Verte et Bleue (considération écologique) et les Plans Locaux d'Urbanisme (paysages et architecture).

Il y a eu une présentation plénière du travail des étudiants. Ils ont découpé le territoire en cinq secteurs et cinq thématiques : plateaux et vallées du Nord, plateaux et boisement du Sud-est ; plateaux et bocages de l'ouest, marais poitevin et ses abords, plateaux et bocages de l'est. Ils ont inventorié les différents paysages et noté leurs enjeux : des discontinuités paysagères et écologiques (autoroute), des conflits d'usage (marais poitevin).

Des actions à mener ont été proposées : exploiter les vallées secondaires, afin d'enrichir des pratiques riches en biodiversité, faciliter l'installation d'éleveurs de caprins pour retrouver des pelouses sèches et des haies, faire reculer certaines pratiques (appauvrissant les sols et gourmandes en eau).

Deux remarques particulières : les habitants sont sensibles à leur paysage, c'est donc une belle clé pour défendre la biodiversité ; cette étude est le fruit de paysagistes, le partenariat avec des écologues est indispensable.

2) Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

Monique MATHIS informe des décisions du dernier conseil syndical du 24 juin 2015. Le nouveau directeur était présent. Les différents budgets liés au SECO ont été adoptés. Ces budgets sont excédentaires et notamment celui de l'assainissement. La prochaine réunion est prévue le 9/07/15.

4- QUESTIONS DIVERSES

- a) Un commerçant en distributeur automatique propose d'installer un ou deux distributeurs de pain sur GERMOND et ROUVRE. Le projet est à l'étude.
- b) La manifestation du 30 août prochain qui se déroulera aux Champs Ferrets est en phase de finalisation, Monsieur le Maire rappelle que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à l'organisation et profiter des spectacles.
- c) Daniel SORAIN demande ce qu'il en est de l'appel d'offres concernant la restructuration de la salle des fêtes. Monsieur le Maire indique que le dossier est toujours à l'étude. Très peu de devis ont été reçus en mairie à ce jour.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 3 septembre 2015 à 18h30
FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 21h10.